

### Remarques importantes

- pour que le service puisse établir les documents à l'avance , chaque rubrique doit être complétée correctement ;
- aucun acte pourra être établi si le service n'est pas en possession de l'**ORIGINAL** du modèle III c de décès ;
- afin de permettre au service d'établir l'acte de décès , vous êtes priés d'observer un temps d'attente de 24 heures après l'envoi de votre fax / e-mail ; au cas où le médecin légiste doit également établir un constat de décès vous devez tenir compte d'un temps d'attente de 48 heures ;
- à votre arrivée à l'administration communale vous êtes prié de prendre un ticket d'appel à l'entrée .

Rôle linguistique dans lequel l'acte doit être établi	Français - Néerlandais
Numéro national du défunt / de la défunte	
Nom du défunt / de la défunte	
Prénoms du défunt / de la défunte	
Lieu de naissance du défunt	
Lieu de domicile + adresse défunt(e) ( cfr registres démographie )	
Etat civil défunt(e) (tous) - marié(e) à ... Divorcé(e) de ... Veuf/veuve de ... ..	
Filiation s'il s'agit d'un enfant mort-né	Père + Domicile
	Mère + Domicile
Nom du déclarant / de la déclarante	
Date de naissance du déclarant / de la déclarante	
Domicile du déclarant / de la déclarante	

Où se trouve le corps ( mortuaire ) ?	
Lieu , jour et heure de départ du corps	
Lieu , jour et heure de mise des scellés : - lorsqu'il y a crémation - lorsqu'il y a départ du corps vers l'étranger	
Corbillard (* biffer les mentions inutiles )	* Corbillard
	* Commune -> classe . . . ( Complété ) - Eglise ou ...
Destination du corps ? - cimetière / inhumé en concession ... Précisez	
Destination des cendres ( urne ) après crémation ?	
Jour , heure et lieu de la cérémonie religieuse	
Jour et heure d'arrivée du corps au cimetière	
Y a-t-il des biens immobiliers / propriété ?	
Enfants ( précisez le nombre d'enfants mineurs & majeurs ) ? <i>Précisez nom , prénom , date de naissance des enfants mineurs</i>	
Nombre d'extraits	Gratuits :
	Payants :

***Par rapport à la situation , les documents suivants doivent être joints***  
***LORS DE LA DÉCLARATION , LES ORIGINAUX DEVRONT ÊTRE SOIT MONTRÉS , SOIT REMIS***

- déclarant / déclarante : copie carte d'identité ( recto - verso ) s'il s'agit de votre première déclaration à l'administration		- lorsqu'il y a crémation , copie	
- copie du carnet de mariage		- copie attestation médecin assermenté en cas d'incinération	
- copie dernières volontés ou		- copie autorisation de l'université ( morphologie ) + <b>testament</b>	
- copie testament ( cfr dernières volontés )		- copie demande de concession de 15 , 50 ans	
- copie demande d'incinération		- copie titre de concession existante	